Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

1551

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf des Bouches-du-Rhône

À retourner au plus tard le **29 mars**

VACANCES de PRINTEMPS

Réservations du 18 au 29 mars 2024

ENFANT		
NOM :	Prénom :	Sexe : □ Fille □ Garçon
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Adresse mail des parents **Obligatoire** :		

CHOIX des SEMAINES ou JOURS : cochez vos souhaits						
Semaine 1 Du 22 au 26 avril	**Semaine complète**	**Lundi 22/04**	**Mardi 23/04**	**Mercredi 24/04**	**Jeudi 25/04**	**Vendredi 26/04**
Semaine 2 Du 29 avril au 3 mai	**Semaine complète**	**Lundi 29/04**	**Mardi 30/04**	**Mercredi 1er/05**	**Jeudi 02/05**	**Vendredi 03/05**
				FÉRIÉ		

Je soussigné(e) ....., responsable légal, agissant en accord avec la personne conjointement responsable de l'enfant (Cf. article 372-2 du code civil) :

Atteste sur l'honneur que :

☐ Mon enfant bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de Famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2023-2024.

☐ A ma connaissance et à ce jour, mon enfant ne présente aucune affection (maladie, allergie alimentaire…) nécessitant des soins médicaux particuliers.

☐ Mon enfant est apte à la pratique d'activités sportives. Sinon, je fournis un certificat médical d'inaptitude.

☐ Mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires.

Autorise :

☐ Les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la Ville.

☐ Le directeur du centre de loisirs à se conformer à toutes les décisions du médecin et/ou des services de secours concernant les soins d'urgence à donner à mon enfant,

☐ Le directeur du centre de loisirs à prendre toutes les dispositions nécessaires si le comportement de mon enfant s'avérait incompatible avec les règles de fonctionnement.

M'engage à :

☐ Informer le service Espace Familles de toute modification concernant la famille et les représentants légaux, ainsi que les éléments de santé concernant l'enfant, ayant une incidence directe sur la prise en charge de l'enfant par le centre de loisirs : à défaut, la responsabilité municipale ne pourra pas être engagée.

☐ Respecter le « Règlement de fonctionnement du centre de loisirs » (voté en Conseil Municipal le 30 juin 2023 et téléchargeable sur le site de la Ville).

Note que :

☐ La réservation à la semaine est à privilégier pour que l'enfant bénéfice au mieux du projet pédagogique.

☐ Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée, **priorité** étant donnée aux parents qui travaillent (sur présentation d'une attestation de travail établie par l'employeur concernant les vacances demandées). *En cas d'annulations répétées, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir au centre de loisirs les enfants de la famille concernée.*

PIÈCES À FOURNIR :

⊖ La FICHE SANITAIRE complétée et signée (photo récente obligatoire) valable pour l'année scolaire 2023-2024 (à ne donner qu'une seule fois). Toute modification sera à signaler au plus vite au service.

⊖ L'Attestation CAF avec n° et quotient familial ou, à défaut, le dernier avis d'imposition puisque le tarif est modulé en fonction du Quotient Familial.

Je soussigné(e) ....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le 2024

Signatures des parents :

À retourner au plus tard le 29 mars

Espace Familles | 65 bis rue Bellefont – 13920 Saint-Mitre-les-Remparts
Tel : 04 42 06 97 54 | e-mail : espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr | www.saintmitrelesremparts.fr